



# PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 20 août 2021

### **Sécheresse : mise en place de restrictions des usages sur les bassins de la Cisse, du Cosson et du Beuvron**

**Un printemps et un début d'été très pluvieux ont permis aux cours d'eau de se maintenir jusqu'à la mi-août. Néanmoins, la baisse constatées des débits de la Cisse et du Cosson entraîne la prise d'un premier arrêté de restrictions des usages en Loir-et-Cher, pour les bassins versants représentés par ces cours d'eau.**

Le premier seuil d'alerte a été franchi sur les bassins versants de la Cisse et de l'ensemble Beuvron-Cosson-Masse. Pour les prélèvements en eaux superficielles des communes situées sur ces bassins versants, les restrictions suivantes s'appliquent, notamment :

- interdiction du lavage des véhicules hors stations professionnelles
- interdiction d'arrosage des pelouses, jardins, terrains de sport, entre 8h et 20h
- interdiction de remplissage des plans d'eau et piscines
- interdiction de manœuvre des ouvrages hydrauliques
- réduction de 20% du débit hebdomadaire autorisé pour l'irrigation agricole

**De manière générale, il est recommandé de maintenir un usage raisonné et sobre de l'eau, quelle que soit son origine, afin de prévenir une éventuelle dégradation de la situation.**

#### **Contacts presse**

Service départemental de la communication interministérielle  
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | [pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr)  
[www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr) | @prefet41